



# Vivre ensemble à Orly



Charte  
de la civilité

## Ensemble, pour une ville propre

- Je suis un **écocitoyen**.
- J'utilise les **poubelles**.
- Je ne jette rien par terre,  
ni **mes mégots** ni **mes chewing gum**.
- Je ne crache pas par terre.
- Je ramasse les déjections de mon chien.
- Je ne nourris ni **les pigeons** ni **les chats**.
- J'ai la « **Tri attitude** » :  
je trie mes déchets et j'utilise les tribornes.
- J'aime mes **espaces verts** et mes parcs,  
je les respecte.



## J'adopte le B.S.M.A. : Bonjour, S'il vous plaît, Merci et Au revoir

- Je dis **bonjour**,  
aux voisins, aux commerçants,  
aux chauffeurs de bus, ...
- J'adopte **un langage correct**  
et **une attitude respectueuse** :  
« je ne fais pas aux autres  
ce que je ne voudrais pas qu'on me fasse ».
- Dans les transports**,  
je respecte les emplacements réservés,  
je cède ma place  
et j'aide en cas de besoin.



**Souriez... vous êtes Orlysiens :**  
un sourire ne coûte rien  
et fait plaisir à tous.

## Sur la route, je reste cool

A deux roues,  
en voiture, à pied,  
je respecte **le code de la route**.



Je respecte les limitations de vitesse  
et je ralentis **à proximité des écoles**.

Je respecte **les règles de stationnement** :  
je ne stationne pas en double-file,  
même devant l'école de mon enfant.

**STATIONNEMENT** Je ne stationne pas  
sur les passages piétons,  
sur les emplacements  
réservés aux personnes  
en situation de handicap,  
ou sur les accès pompiers.



GENANT

Je ne stationne pas sur les trottoirs  
pour permettre aux poussettes  
ou aux fauteuils roulants de passer.

**En zone bleue**  
je mets mon disque.



## Sans bruit, la vie est plus belle



**Musique** trop forte, **portes** qui claquent,  
**chaussures** en appartement,  
**travaux** de bricolage,  
à toute heure, je respecte  
la tranquillité des voisins  
en particulier de 22h à 8h du matin.

**La tondeuse**,  
c'est mieux à partir de 10h le week-end,  
je pense à ceux qui font la grasse matinée.

**Les chiens** aboient, les voisins craquent.  
Je trouve une solution.

**Quads et motos cross...** hors jeu.  
La ville d'Orly a pris un arrêté réglementant  
la circulation des quads et motos cross  
sur la voie et dans les espaces publics.



## Ensemble, on avance

**Tous citoyens,  
tous Orlysiens**

Quels que soient  
mon âge,  
mon origine,  
ma couleur de peau,  
mon handicap  
ma situation professionnelle,  
ma religion, ...

je suis Orlysiens.



Je fais une richesse  
de nos différences.

Ce guide exprime la démarche volontaire d'Orlysiens, qui à l'issue des Rencontres d'Orly 2012 ont participé à cet atelier. Cet atelier a permis un travail collectif de réflexion afin de réaliser ce guide du « Vivre ensemble », explicitant les droits et les devoirs de chacun. Ce document s'adresse à tous invitant au respect, et à la tolérance.



Dans notre ville chacun doit appliquer les règles de civilité dans le respect de soi, des autres, des biens et des lois.



## Contacts utiles



### Ensemble pour une ville propre

Service voirie, parcs et jardins :

**01 48 90 22 25**

Entretien des espaces publics

Service Communal d'Hygiène et de santé :

**01 48 90 20 10**

Information sur le tri sélectif, mise à disposition de doggy-bag, de composteurs, de récupérateurs d'eaux.



### Sur la route je reste cool

Agents de surveillance de la voie publique

(Asvp) : **01 48 90 22 25**

Leurs missions visent à faire respecter les règles pour mieux vivre ensemble. Ils constatent les infractions en favorisant une démarche de médiation.

Commissariat de Police **01 48 90 15 15** ou le **17**



### Sans bruit la vie est plus belle

Parlez-en à votre voisin et à votre gardien



### Ensemble on avance

Le Conciliateur de justice

M. Paturel - **01 48 90 22 76** sur rendez-vous.

Mission de conciliation des citoyens dans leurs différends liés au droit et à la procédure civile.

Le Délégué à la cohésion police/population

M. Husson : **01 48 90 22 76** sur rendez-vous. Sa mission consiste à faciliter les relations entre la police et les Orlysiens.

Le Correspondant du Parquet

M. Gramaglia : **01 48 90 22 76** sur rendez-vous. Sa mission porte à la fois sur la médiation des conflits du quotidien (troubles du voisinage) mais aussi sur l'information du justiciable au regard des procédures pénales.

Le Défenseur des droits

M. Lauréote : **01 42 07 41 23**, permanence le samedi matin. Relais mairie du Palais – allée Parmentier. Créteil Il veille au respect des droits et libertés et à la promotion de l'égalité.

Le Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille (Cidff) **01 48 90 21 42** sur rendez-vous.

Tenue d'une permanence juridique abordant tous les aspects du droit, des procédures et de l'aide aux victimes.

Mairie d'Orly : **01 48 90 20 00**

Site internet : <http://www.mairie-orly.fr>